

LES RAPPORTS DES ENTREVUES DE DÉPART #2

Bienvenue au Parlement : un poste sans mode d'emploi

Deuxième rapport d'une série portant sur le leadership politique au Canada

Ⓐ INTRODUCTION
Ⓑ CHAPITRE 1 : L'ARRIVÉE SUR LA COLLINE
Ⓒ CHAPITRE 2 : POURQUOI SOMMES-NOUS ICI?
Ⓓ LES CONSÉQUENCES
Ⓔ REMERCIEMENTS
DÉPUTÉS PARTICIPANTS
MÉTHODOLOGIE

Introduction

En juin 2010, Samara a publié *Le citoyen accidentel?*, un rapport décrivant les antécédents et le parcours vers la politique des 65 personnes ayant participé à la première série d'entrevues menées auprès d'anciens députés canadiens.

Samara est un organisme de bienfaisance qui étudie la participation citoyenne à la démocratie au Canada. Ce projet a débuté lorsque les cofondateurs de Samara, Alison Loat et Michael MacMillan, ont appris que l'un des employeurs les plus importants du pays, le Parlement fédéral, ne procédait pas systématiquement à des entrevues de départ – une pratique pourtant courante dans bien des organismes.

Les entrevues menées par Samara témoignent de l'intérêt d'un organisme envers ses employés. Elles donnent l'occasion à ceux et celle qui quittent leur emploi de réfléchir au travail accompli et de suggérer des améliorations. Ainsi, nous avons été étonnés de constater qu'on ne demande pas de manière régulière à ceux et celles qui ont agi à titre de lien démocratiquement élu entre les citoyens et leur gouvernement – nos députés – de réfléchir à leur expérience ou de recommander des améliorations pour les successeurs et pour la population.

Dans le cadre de son travail, Samara entend mieux comprendre les rouages de la démocratie canadienne et suggérer des façons de la renforcer. Ce projet repose sur les réflexions personnelles de députés, un processus qui a permis l'obtention de réponses différentes et souvent plus détaillées que celles provenant d'enquêtes, de sondages ou des quotidiens. Nous avons abordé le projet dans une perspective documentariste, en demeurant fidèles à la façon dont les députés ont exprimé leurs sentiments et leurs convictions.

Grâce à la recommandation de l'Association canadienne des ex-parlementaires en guise d'introduction, Samara a été en mesure de réaliser la plupart des entrevues en personne et, souvent, au domicile ou dans la collectivité des députés participants. Les ex-parlementaires ont

généreusement donné de leur temps. Ils nous ont autorisés à enregistrer chacune des entrevues et à utiliser l'information recueillie pour mieux transmettre au grand public les rouages de la politique canadienne et sa culture.

Le présent rapport est le deuxième d'une série de plusieurs publications regroupant récits et conseils de ces 65 parlementaires qui ont chacun consacré, en moyenne, près de 10 ans et demi de leur vie à l'arène publique nationale, assurant la liaison entre les Canadiens et leur gouvernement. Nombre d'entre eux ont œuvré au cours d'une période charnière de notre histoire politique, lorsque le Bloc québécois, le Parti réformiste du Canada ainsi que le Parti conservateur du Canada maintenant fusionné sont devenus des acteurs importants sur la scène nationale. Chacun a participé à au moins un gouvernement minoritaire et a été le témoin de bouleversements technologiques dans le secteur des médias et des communications. C'est dans ce contexte qu'il faut lire le présent rapport.

Comme tout souvenir, les témoignages de ces députés sont probablement teintés par le passage du temps et l'interprétation personnelle des événements. À bien des égards, les réflexions subjectives des députés sur leurs expériences passées nous ont beaucoup éclairés sur la réalité caractéristique de la politique canadienne.

Le présent rapport démontre que chaque député possédait une définition bien personnelle quant au but principal de la députation. Tous avaient des points de vue très différents, voire divergents, sur l'objectif essentiel de leur poste et de ce pour quoi ils avaient été élus. De plus, ils ont admis s'être sentis mal préparés à leur rôle de parlementaire et ont indiqué avoir reçu très peu, voire aucune formation ou séance d'orientation.

Les thèmes prédominants de ce rapport ressemblent fortement à ceux décrits dans le rapport précédent que nous avons publié, *Le citoyen accidentel?*, lequel décrivait les antécédents et les parcours vers la politique des députés et dont le résumé se trouve à la page 5. Les deux rapports montrent bien le manque de préparation et la nature fortuite des circonstances qui ont mené ces citoyens à entrer dans l'arène publique nationale.

Les députés ont admis être arrivés à Ottawa sans se sentir véritablement préparés à ce qui les attendait. Ils se souviennent d'une orientation initiale précipitée, bâclée ou tout simplement inexistante. Ils ne savaient guère où concentrer leurs efforts, et leurs attributions semblaient leur avoir été confiées au petit bonheur.

Dans Bienvenue au Parlement : un poste sans mode d'emploi, nous retrouvons les députés là où nous les avons laissés à la fin du premier rapport, c'est à dire au moment de leur arrivée au pied de la Colline parlementaire à Ottawa. Tout comme dans Le citoyen accidentel?, nous présentons ici certains aspects concernant notre leadership et notre culture politique, lesquels sont, en grande partie, encore inexplorés.

Le citoyen accidentel? illustrait en quoi les règles de nomination opaques et leur application inégale nuisent à la compréhension du mode de nomination à une course à l'investiture. Dans le présent rapport, les députés décrivent le déroulement de leur orientation (ou l'absence d'orientation) initiale au Parlement et l'attribution de leurs responsabilités parlementaires, des processus tout autant ambigus qu'embrouillés.

Les députés ont admis être arrivés à Ottawa sans se sentir véritablement préparés à ce qui les attendait. Ils se souviennent d'une orientation initiale précipitée, bâclée ou tout simplement inexistante. Ils ne savaient guère où concentrer leurs efforts, et leurs attributions semblaient leur avoir été confiées au petit bonheur.

Dans le même ordre d'idées, la définition de l'objectif clé de la députation varie autant d'un député à l'autre que les antécédents et les parcours vers la nomination et l'investiture.

Fait plus préoccupant, peut-être, c'est que les députés possédaient des idées souvent divergentes sur le rôle ou la raison d'être de leur fonction. Les entrevues ont révélé qu'ils ne s'entendaient pas sur les tâches à accomplir ou sur l'essentiel du rôle à jouer.

Notre premier rapport, *Le citoyen accidentel?*, contenait à la fois de bonnes et de mauvaises nouvelles concernant notre démocratie. La bonne nouvelle, c'est que la politique canadienne est plus ouverte et diversifiée que nous ne le présumons.

La mauvaise nouvelle, c'est que le processus de nomination politique peut être très déconcertant pour le grand public et qu'il est semé d'embûches et d'incohérences, ce qui a pour effet de compliquer la participation citoyenne à grande échelle. Qui plus est, de nombreux députés ont affirmé n'avoir jamais envisagé de se présenter en politique fédérale avant qu'on ne le leur demande – une réticence pouvant laisser supposer une croyance plus largement répandue que la politique et la fonction publique sont des domaines pour lesquels il est tabou d'avouer son ambition, même après avoir fait le saut.

Compte tenu de l'importance du travail des parlementaires, cette réticence est des plus troublantes. Les députés ont pour responsabilité d'orienter et de diriger bon nombre de nos débats publics et de décider des politiques et des lois qui façonneront notre pays, sans compter qu'ils servent de liens démocratiques avec les citoyens. C'est dire l'importance de leur travail.

Dans Le citoyen accidentel?, nous cherchions à amorcer une discussion sur le fonctionnement de notre démocratie, ses forces et ses faiblesses et la façon d'améliorer la participation citoyenne. Nous avons eu l'honneur de faire part des conclusions du rapport aux médias locaux et nationaux et de nous adresser à des groupes d'enseignants, de directeurs d'écoles, de fonctionnaires, d'étudiants d'universités et d'autres citoyens engagés, de la Colombie-Britannique au Canada atlantique.

Les députés possédaient des idées souvent divergentes sur le rôle ou la raison d'être de leur fonction. Les entrevues ont révélé qu'ils ne s'entendaient pas sur les tâches à accomplir ou sur l'essentiel du rôle à jouer.

Malheureusement, le présent rapport présente plus d'éléments négatifs que d'éléments positifs sur l'état actuel de la démocratie canadienne, comme nous le verrons plus loin. Nous encourageons les lecteurs et lectrices à le lire attentivement, à réfléchir à ses répercussions et à débattre de leurs idées et opinions avec d'autres. Nous espérons que vous nous aiderez dans notre mission, qui consiste à mieux faire connaître nos institutions démocratiques à la population canadienne, en parlant de ce rapport à vos amis et collègues, en discutant avec eux et elles de ses conséquences, ou en communiquant avec nous pour participer à nos travaux.

PUBLIÉ EN JUIN 2010, *LE CITOYEN ACCIDENTEL?* MONTRAIT À QUEL POINT TANT DE DÉPUTÉS AVEC LESQUELS NOUS NOUS SOMMES ENTRETENUS QUALIFIAIENT D' « ACCIDENTELLE » LEUR ARRIVÉE DANS L'ARÈNE PUBLIQUE. CE N'EST PAS CE À QUOI NOUS NOUS ATTENDIONS. TOUTEFOIS, CE FAIT S'EXPLIQUE DE PLUSIEURS FAÇONS :



Premièrement, peu de députés ont indiqué avoir eu l'intention de faire carrière en politique. La plupart n'ont accepté une mise en candidature qu'après qu'on le leur ait proposé. Même ceux et celles qui avaient travaillé dans un bureau local ou provincial ont affirmé ne pas avoir envisagé de se lancer en politique fédérale. En moyenne, ils ont fait leur entrée dans l'arène publique à l'âge de 47 ans, et ils avaient préalablement poursuivi une autre carrière et d'autres intérêts. Le vécu de ces députés était beaucoup plus varié et beaucoup moins prévisible que nous le pensions.

Deuxièmement, les députés que nous avons rencontrés ne se considéraient pas comme proches du pouvoir, même si la plupart étaient en général très actifs dans leur collectivité. En fait, presque tous se sont décrits comme des « outsiders ». Cette question ne faisait pas explicitement partie de l'entrevue, mais il reste que c'est ainsi que les députés se sont le plus souvent décrits spontanément. Pour nombre d'entre eux, le désir d'apporter au Parlement cette couleur particulière – ce sentiment d'« outsider » – est l'un des éléments qui ont motivé leur décision d'entrer en politique. Quoi qu'il en soit, cette notion est à l'opposé de l'impression du public, qui perçoit habituellement les politiciens comme faisant partie d'un cercle fermé d'initiés.

Finalement, on ne constate aucune uniformité dans le parcours vers la politique des députés que nous avons interrogés. Les invitations à se porter candidat sont venues de diverses façons, et leur décision d'entrer dans l'arène publique était motivée par maintes raisons. Même, la démarche qui les a menés à l'investiture sous la bannière de leur parti politique semblait plutôt aléatoire. Nous avons constaté peu d'homogénéité dans le processus de mise en candidature tel qu'il nous a été décrit, et il est difficile de comprendre les conditions dans lesquelles sont menées les courses à l'investiture. La plupart des députés ont critiqué certains aspects du processus même s'ils ont traversé l'expérience avec succès. On ne peut qu'imaginer ce que révéleraient des entrevues menées auprès de députés moins chanceux ou de citoyens qui ont tenté leur chance en politique.

En fin de compte, *Le citoyen accidentel?* brosse un tableau à la fois positif et négatif de la politique canadienne. D'un côté, nous n'avons pas de classe politique établie. Au Canada, les gens qui accèdent à la députation viennent d'une variété de milieux. Il n'est pas nécessaire d'être enfant de politicien, millionnaire ou diplômé d'une école prestigieuse, comme cela semble être le cas dans d'autres démocraties. Par conséquent, nos parlementaires offrent un panorama beaucoup plus diversifié que celui qu'on rencontre habituellement ailleurs.

En revanche, les députés ont dit du processus de mise en candidature qu'il était incohérent et difficile à comprendre. Il semble parfois que la politique fédérale soit organisée de façon à décourager une participation vaste et active à l'échelle locale.

Ce sont ces observations qui nous ont conduits à intituler ce premier rapport *Le citoyen accidentel?*. Le terme « accidentel » rend bien la manière dont la plupart des députés ont dit ne pas avoir eu l'intention de faire carrière en politique, et combien celle-ci est fortuite. Le terme « citoyen » exprime l'essence même de la démocratie représentative : des citoyens qui se gouvernent en élisant des membres de leur collectivité pour les représenter.

La forme interrogative (exprimée par le point d'interrogation) indique que la description qu'ont donnée les députés de leur arrivée en politique – à savoir qu'elle est largement accidentelle – peut demander réflexion. Il semble peu probable qu'ils n'aient pas songé à la politique avant de s'y lancer. En fait, nombre d'entre eux participaient activement, et depuis longtemps, à la vie communautaire dans leur localité. Peut être que, pour nos parlementaires, la politique est un domaine pour lequel il est tabou d'avouer son ambition, même des années après leur élection. Si c'est bien le cas, il s'agit d'un commentaire plutôt négatif de l'état du leadership politique au Canada.



65

ANCIENS DÉPUTÉS ONT ÉTÉ INTERVIEWÉS POUR CE PROJET. ILS ONT QUITTÉ LEURS FONCTIONS OFFICIELLES PENDANT OU APRÈS LA 38E ET LA 39E LÉGISLATURE, SOIT ENTRE 2004 ET 2008.

L'âge moyen auquel les députés sont entrés en politique fédérale était de 46,8 ans. L'âge médian était de 48 ans.

La durée moyenne de leur mandat était de 10,3 ans. La durée médiane de leur mandat était de 12,3 ans.

22 % des députés étaient des femmes.

11 % des députés étaient des immigrants.

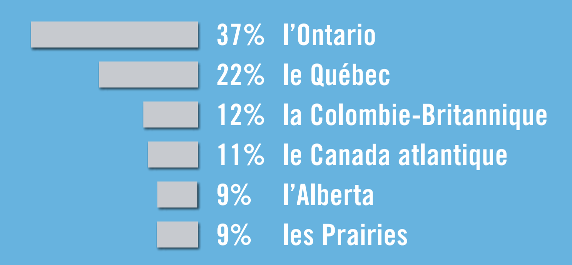
41 % des députés représentaient des circonscriptions urbaines, 23 %, des circonscriptions de banlieue et 36 %, des circonscriptions rurales ou éloignées.

82 % des députés ont indiqué préférer s'exprimer en anglais et 18 %, en français.

86 % des députés étaient titulaires d'au moins un diplôme collégial ou universitaire. Près de la moitié d'entre eux possédaient plus d'un diplôme.

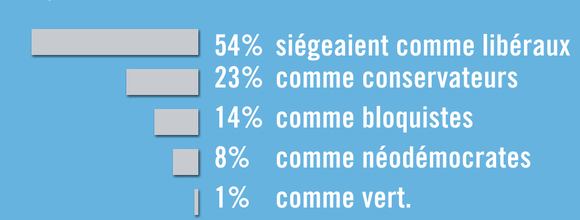
Les députés ont occupé une variété de rôles en tant que législateurs, et plusieurs en ont occupé plus d'un. L'un d'eux a été premier ministre, 31 % ont été ministres et 35 % ont été secrétaires parlementaires. De plus, 65 % d'entre eux ont été porte-parole de l'opposition, et 58 % ont présidé au moins un comité.

RÉGIONS REPRÉSENTÉES PAR LES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ AU PROJET



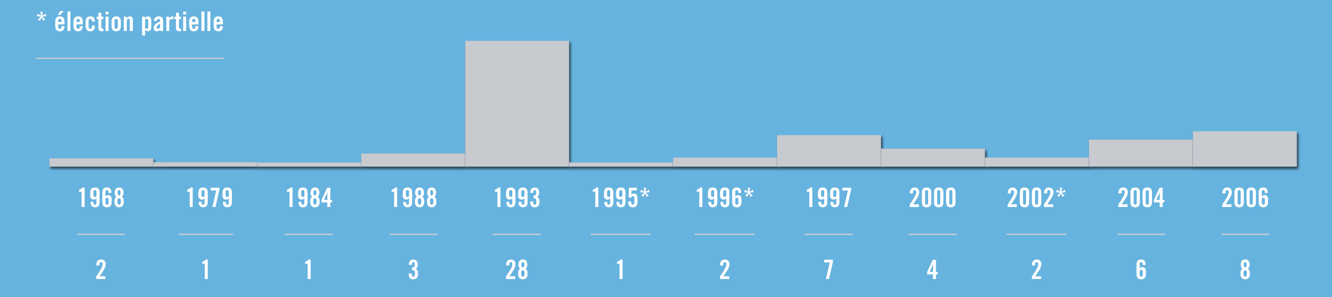
Ce qui reflète presque parfaitement la répartition de la population canadienne

AFFILIATION POLITIQUE DES DÉPUTÉS AU MOMENT OÙ ILS ONT QUITTÉ LEURS FONCTIONS



Ce groupe comporte davantage de libéraux que le gouvernement actuel en raison du résultat des élections de 2008 et de 2006

ANNÉE OÙ LES DÉPUTÉS ONT ÉTÉ ÉLUS POUR LA PREMIÈRE FOIS



B

Chapitre 1 : L’arrivée sur la Colline

Après une élection fédérale, près du tiers des députés foulent les marches de l’édifice du Centre du Parlement pour la première fois. Ils sortent victorieux de l’expérience, souvent ardue, de la course à l’investiture et de la campagne électorale. Ces députés proviennent de milieux très variés et arrivent au Parlement avec, pour bagage, toutes sortes d’expériences et de motivations. En revanche, ils ont une expérience minime – voire inexistante – de la vie politique ou de l’arène publique nationale.

La plupart des députés que nous avons rencontrés répondaient à cette description. Pour la grande majorité d'entre eux, la politique fédérale constituait un changement de carrière. En moyenne, ils étaient âgés de 47 ans à leur première élection et avaient auparavant poursuivi une autre carrière et d'autres intérêts, généralement dans des sphères autres que politiques et dans des villes ou des localités éloignées d'Ottawa.

Alors, comment ces « citoyens accidentels » se sentaient-ils à leur arrivée à Ottawa? Comment ont-ils vécu ces premières semaines et ces premiers mois en qualité d'élus?

La plupart d'entre eux ont ressenti un profond respect envers le Parlement, son histoire et l'occasion de servir la population qui s'offrait à eux. Ils prenaient part à quelque chose d'important et sentaient que le travail qui les attendait représentait un grand défi.

« Je ne l'oublierai jamais », a confié un député au sujet de sa première journée à la Chambre des communes. « C'était impressionnant d'être dans cette Chambre [...], de sentir la présence de nos prédécesseurs. » Un autre s'est senti honoré, car il savait que ses électeurs lui avaient donné toute latitude pour aborder certaines questions et de faire avancer certains dossiers d'une façon que seuls lui et quelque 300 autres Canadiens, ses collègues, pouvaient le faire. « C'est un énorme privilège. »

« **Je dois dire que je savais très peu de choses sur Ottawa. Je n'y étais jamais venu auparavant. La première fois que je me suis approché des portes de la Chambre des communes, c'est après mon élection.** »

Toutefois, les députés ont également indiqué s'être sentis dépassés par les événements et incertains de ce qui les attendait. Comme c'est souvent le cas pour un nouvel employé, bon nombre d'entre eux ont vécu leurs premières journées de travail dans l'anticipation. « C'est très excitant. Nous étions tous là, avec le premier ministre [...] C'était exaltant, assurément », s'est remémoré un député. D'autres n'avaient jamais visité la capitale auparavant, ce qui a eu pour effet d'amplifier leur insécurité. « Je dois dire que je savais très peu de choses sur Ottawa. Je n'y étais jamais venu auparavant. La première fois que je me suis approché des portes de la Chambre des communes, c'est après mon élection », a indiqué un député.

« **Soudainement, je me suis dit que j'allais à Ottawa. Ce n'était pas quelque chose que j'avais prévu. C'était simplement un de ces événements qui surviennent sans crier gare.** »

Beaucoup ont reconnu que ce n'était pas quelque chose qu'ils pensaient faire un jour. « J'étais dépassé. J'ai grandi dans un milieu modeste, et je n'ai jamais aspiré à ce genre de vie. Je n'étais pas de ceux qui rêvaient d'une telle vie à l'âge de 12 ans. J'étais naïf », a admis un député. « Soudainement, je me suis dit que j'allais à Ottawa. Ce n'était pas quelque chose que j'avais prévu. C'était simplement un de ces événements qui surviennent sans crier gare », a dit un autre député.

UNE FORMATION OU ORIENTATION INSUFFISANTE

En l'absence d'une orientation structurée qui les aurait aidés à s'acclimater à leur nouveau rôle, l'adaptation des parlementaires à la vie publique n'a pas été sans mal. Peu se souviennent d'ailleurs

d'avoir reçu une formation ou un soutien formel. « L'orientation n'était pas à la hauteur », selon un député. « On arrive, on nous amène à la Chambre, on nous remet un manuel sur les droits et responsabilités du député, l'ancien président parle de la vie à la Chambre, et c'est tout. En fait, il n'y a pas d'orientation. Il n'y a pas de formation. Personne n'est là pour nous apprendre à être efficaces », a indiqué un autre député. « On apprend au petit bonheur », a admis un troisième député.

« On apprend au petit bonheur. »

De l'aveu même de ces nouvelles recrues, la préparation était en grande partie ponctuelle et n'a véritablement débuté qu'à l'arrivée à Ottawa. « J'ai toujours été étonné de la façon dont les gens commencent à exercer leurs fonctions sans y être véritablement préparés », a fait observer un député. Selon un autre, au moment où les députés arrivent à Ottawa, il est déjà trop tard : « L'orientation devrait avoir lieu bien avant l'élection [...] Comme ça, on sait à quoi s'attendre avant de décider si on se porte candidat ou non. »

« On arrive, on nous amène à la Chambre, on nous remet un manuel sur les droits et responsabilités du député, l'ancien président parle de la vie à la Chambre, et c'est tout. En fait, il n'y a pas d'orientation. Il n'y a pas de formation. Personne n'est là pour nous apprendre à être efficaces. »

Une députée a fait observer qu'il est impossible d'établir des objectifs ou d'élaborer un plan d'action. « Au début, il serait très judicieux que quelqu'un nous encourage à nous asseoir et à réfléchir à ce que nous voulons accomplir. L'horaire est tellement chargé qu'on a tendance à passer d'une chose à une autre rapidement. Il faudrait presque nous obliger à faire une retraite pour réfléchir à ce qu'on veut accomplir », a t elle expliqué.

De nombreux députés ont cherché à obtenir d'autres avis, mais la tâche n'était pas toujours aisée. « Les avis diffèrent tellement que c'en est très déconcertant, au départ », selon un député. « On peut toujours demander, [...] les gens vont vous répondre. Ce qu'il faut, c'est poser la bonne question à la bonne personne », selon un autre.

« Pratiquement personne ne connaît les règles de la Chambre. »

En d'autres occasions, les parlementaires plus expérimentés étaient, en fait, incapables de guider les nouveaux venus. Un député se souvient d'avoir demandé un conseil à un collègue : « Il m'a répondu qu'il ne savait pas, qu'il était ici depuis trois ans et que, vraiment, il ne savait pas. Je me suis dit que l'apprentissage allait être long. »

La seule exception au tableau concerne les députés du Bloc québécois, à qui, pour la plupart, on a assigné un mentor au sein du parti. L'un d'eux, notamment, était grandement reconnaissant d'avoir reçu ce soutien : « En tant que nouveau député, j'étais chanceux d'avoir un mentor, un autre député bloquiste, dont les conseils m'ont apporté une aide précieuse. » Un autre nous a confiés que son mentor était un bon député avec une longue d'expérience. Il lui demandait souvent son avis. En fait, il ne savait même pas s'il devait entrer dans la Chambre au son de la cloche. « Je ne savais pas; je ne savais rien. » Toutefois, le mentorat ne semblait pas faire partie d'un programme officiel, car d'autres

députés bloquistes ont expressément mentionné qu'ils auraient bénéficié des conseils d'un mentor.

Seuls quelques députés ont indiqué avoir pris le temps de se familiariser avec les règles de la procédure parlementaire. « Le Robert's Rules of Order… tous ces livres étaient là; je les ai consultés, j'ai appris leur contenu, je me suis assis et j'ai observé les autres. Je n'ai pas beaucoup participé au début. Je m'appliquais à absorber la matière », a indiqué un député. Un autre a souligné qu'il était rare que ses collègues s'investissent dans ce type de préparation : « Pratiquement personne ne connaît les règles de la Chambre », a t il indiqué.

Même au delà des règles, beaucoup de députés ont affirmé qu'ils ne connaissaient que peu, voire pas du tout, les méthodes, les traditions et la culture du Parlement. C'est le cas notamment des députés du Parti réformiste. « Cinquante et un d'entre nous sont arrivés sur la Colline en ignorant tout de la Chambre des communes […] [Nous étions comme] des chevreuils éblouis par les phares d'une voiture », nous a confié un député réformiste.

« VOUS M'AVEZ NOMMÉ AU MAUVAIS COMITÉ »

La sélection des membres des comités est une autre source de confusion pour les nouvelles recrues. Presque tous les députés doivent siéger à de multiples comités, ces groupes multipartites de parlementaires chargés d'étudier un secteur d'activité ou un programme particulier.

Ce travail est important, et les 65 ex-parlementaires interrogés l'ont bien souligné. C'est par ce processus que les députés, de concert avec les fonctionnaires, les groupes d'intérêt, les experts et les citoyens, débattent et décident de l'évolution de nos lois et de nos politiques publiques. Qu'il s'agisse d'économie ou de politique sociale, tant à l'échelle nationale qu'internationale, ces décisions influent sur la vie de tous les Canadiens.

Compte tenu de l'importance des comités pour les travaux du Parlement, nous avons été surpris d'entendre de nombreux députés décrire leur première nomination comme étant inattendue ou inappropriée. Même s'ils reconnaissent l'importance de l'équilibre entre les régions et les sexes dans la composition des comités, ils se sentaient offensés lorsque leur nomination ne correspondait pas à leur expérience ou leurs intérêts.

Certains députés, qui possèdent une expertise dans un domaine particulier, se sont dits surpris ou déçus lorsque leur nomination n'avait, pour ainsi dire, rien à voir avec leurs connaissances. L'un d'eux, qui venait du milieu de l'alphabétisation et du développement des compétences, a été étonné de se voir nommé à un comité dont le champ d'activité lui était à peu près étranger. « En arrivant à Ottawa, je les ai avisés qu'il y avait une erreur. Je devais siéger

« En tant que nouveau député, j'étais chanceux d'avoir un mentor, un autre député bloquiste, dont les conseils m'ont apporté une aide précieuse. » Un autre nous a confiés que son mentor était un bon député avec une longue d'expérience. Il lui demandait souvent son avis. En fait, il ne savait même pas s'il devait entrer dans la Chambre au son de la cloche. « Je ne savais pas; je ne savais rien. » Toutefois, le mentorat ne semblait pas faire partie d'un programme officiel, car d'autres députés bloquistes ont expressément mentionné qu'ils auraient bénéficié des conseils d'un mentor.

au comité de la santé, alors que j'aurais dû faire partie du comité des ressources humaines, un domaine dans lequel j'avais œuvré dans ma province d'origine en qualité de conseiller principal en politiques. Nous avions accompli de grandes choses, et j'étais sidéré de constater qu'on ne semblait pas s'en préoccuper. »

Le choix des membres des comités est un processus d'autant plus déconcertant qu'il ne semble pas être possible, du moins officiellement, de demander à faire partie d'un comité en particulier, et qu'il ne semble pas exister de recours lorsqu'une nomination semble inappropriée ou n'intéresse pas le député. « Je ne pouvais m'adresser à quiconque et lui signifier qu'il m'avait nommé au mauvais comité. Ce n'est pas ainsi que ça fonctionnait. On siège à un comité parce que c'est là qu'on nous envoie. On nous disait de ne pas nous en faire si nous connaissions mal le sujet, car on allait nous remettre des notes de toute façon », nous a confié un député. « On m'a nommé au Comité des comptes publics. Ça ne me tentait pas d'en faire partie. Malgré cela, je n'ai pas pu changer de comité, et j'ai fini par en devenir le vice président », nous a indiqué un autre.

« On tend à comprendre très bien la région d'où l'on vient, et c'est sous cet angle que l'on perçoit la réalité. Tout à coup, on arrive au Parlement. On travaille avec des hommes et des femmes qui viennent de partout au pays qui, tous, observent le monde sous un angle qui leur est propre. »

Ce genre de situation entraîne non seulement de la confusion, mais également, parfois, une mauvaise application ou un gaspillage des connaissances. « Il est amusant de penser que, si on siège à un comité qui s'occupe de justice, on vous perçoit comme une personne de ce domaine, alors que vos connaissances relèvent peut-être du domaine de la santé. Les membres de votre caucus vous perçoivent d'après le travail que vous faites. Parfois, ça tombe pile, parfois, pas du tout », a résumé un député.

« IL Y A TANT DE CHOSES QUE J'IGNORAIS »

La plupart des députés ont admis s'être sentis très mal préparés à leur nouveau rôle de parlementaire. Ils sont nombreux à s'être rapidement rendu compte qu'ils ignoraient tout des nombreuses règles de procédure – officielles et tacites – régissant la Colline parlementaire, ou de la façon de tirer son épingle du jeu parmi tant de personnalités et de questions diverses. Il était difficile de percevoir le rythme de l'endroit, et beaucoup ont admis qu'ils avaient rapidement appris que la vie de député n'était pas aussi simple qu'ils le croyaient.

Pour certains, c'est en constatant leur manque de connaissances générales sur le pays et ses particularités régionales qu'ils ont pris conscience du défi qui se dressait devant eux. « J'étais naïf de croire que les 300 personnes avec qui je me trouvais et moi allions travailler ensemble à résoudre les problèmes mondiaux [...] Ce n'était pas du tout le cas », nous a dit un député. « On tend à comprendre très bien la région d'où l'on vient, et c'est sous cet angle que l'on perçoit la réalité. Tout à coup, on arrive au Parlement. On travaille avec des hommes et des femmes qui viennent de partout au pays qui, tous, observent le monde sous un angle qui leur est propre », a expliqué un autre député.

D'autres ont indiqué s'être sentis submergés par le volume de travail à abattre et l'éventail de sujets à comprendre, le plus souvent très rapidement. « Malgré tous les conseils que j'avais reçus,

je n'avais aucune idée de ce qui m'attendait [...] Ce qui m'a le plus surpris, ce fut les attentes à mon endroit. Il n'y avait pas assez d'heures dans une journée, et il n'y en aura jamais assez », a indiqué un député. « Les problèmes du jour s'accumulent, et ils vous submergent. Ça n'arrête jamais », a expliqué un autre.

D'une certaine façon, tout cela ne devrait pas nous surprendre. Contrairement aux États-Unis, où il y a une période tampon entre les élections de novembre et l'ouverture du Congrès en janvier, au Canada les députés entament leur travail presque immédiatement après leur élection. Cela laisse très peu de temps pour s'orienter ou s'acclimater.

Qui plus est, la plupart des députés ont affirmé n'avoir accepté d'être mis en candidature qu'après qu'on le leur ait proposé, et n'avoir jamais véritablement caressé d'ambitions politiques auparavant. Même ceux qui avaient travaillé dans un bureau local ou provincial ont indiqué être entrés en politique accidentellement. Lorsque cette idée est devenue une priorité, ils ont d'abord dû se faire nommer au sein d'un parti politique, puis se faire élire, avant de savoir si le projet d'aller à Ottawa deviendrait réalité. Par conséquent, ils ont concentré leurs efforts sur l'investiture et les élections, sans se préparer au poste qu'ils briguaient. Cela tombait sous le sens : après tout, s'ils perdaient l'élection, il n'y aurait aucun poste auquel se préparer.

« Il faut du temps pour comprendre le fonctionnement des choses [...] et établir ce que l'on veut accomplir ici. Qu'est ce que je peux faire? Tout ça ne se fait pas en un mois ou un an. C'est un travail en constante évolution. »

Au départ, le défi était en partie de nature logistique. La plupart des nouveaux élus ne connaissent pas Ottawa, et ils doivent souvent prendre l'avion pour rejoindre amis et famille. Les députés doivent rapidement organiser et doter en personnel au moins deux bureaux – un à Ottawa et au moins un autre dans leur circonscription – ainsi que s'orienter dans le labyrinthe de la Colline parlementaire en particulier et de l'appareil gouvernemental en général. Et cela, c'est sans compter qu'ils doivent trouver à se loger et prendre des dispositions pour les membres de leur famille.

« Je ne crois pas qu'il existe d'école nous préparant au travail de parlementaire. »

Certains ont mentionné ne guère connaître l'embauche de personnel et la gestion d'un bureau, et qu'on leur avait offert très peu de soutien à cet égard. « Je ne savais pas vraiment quel type de personnes embaucher pour gérer mon bureau. Quelles sont leurs tâches quotidiennes? », se rappelle un député. « Il y a quelques domaines dans lesquels les députés ont très peu d'expérience avant d'arriver sur la Colline, notamment la façon de gérer un bureau, d'embaucher du personnel et de chercher des compétences particulières », a fait observer un autre.

Même parmi ceux qui avaient auparavant travaillé au sein d'un gouvernement provincial ou municipal, les premiers temps se sont révélés ardus. Un député, qui avait travaillé comme conseiller municipal et ministre provincial, nous a dit qu'il était « extrêmement difficile » de s'organiser. « Il y a tellement de choses que j'ignorais. J'étais très frustré de ne pas pouvoir me mettre au travail aussi rapidement que je le voulais, ce qui, bien sûr, aurait dû être la veille », nous a-t-il confié, en souriant.

En fin de compte, de nombreux députés ont indiqué avoir simplement accepté le fait qu'il était tout bonnement impossible de se préparer à la députation. « À mon avis, nous nous en sommes tous plutôt bien sortis. Mais étions-nous préparés? Non, je ne crois pas qu'il existe d'école nous préparant au travail de parlementaire », a exprimé un député. « Si on pouvait arriver au Parlement en en connaissant les rouages, on serait plus productif dès le départ. Mais c'est un vœu pieux; ça ne se passera jamais ainsi », nous a dit un autre.

Au lieu de cela, les députés ont été forcés de se préparer à leur nouveau poste avec un minimum de soutien – qui prenait parfois la forme d'un mentorat non structuré ou se résumait à consulter la procédure parlementaire – et ils se sont rendu compte que le mieux était encore de plonger. La plupart s'en sont sortis en acceptant la difficulté de la courbe d'apprentissage et en finissant par admettre que la seule façon d'apprendre, c'est de mettre la main à la pâte. « Il faut du temps pour comprendre le fonctionnement des choses [...] et établir ce que l'on veut accomplir ici. Qu'est ce que je peux faire? Tout ça ne se fait pas en un mois ou un an. C'est un travail en constante évolution. »

Ce qui nous a paru plus remarquable encore, c'est le nombre de députés qui ont jugé nécessaire de nous parler de leur manque de préparation, d'autant plus que ce sujet ne faisait pas explicitement partie des questions d'entrevue. Ils en ont parlé fréquemment et avec intensité. Compte tenu de la diversité de leurs antécédents et du caractère imprévisible du poste, pour lequel ils ont d'abord dû se faire élire, cette situation peut se comprendre. Cela dit, il est tout de même remarquable que ce manque de préparation soulève tant d'émotions, même des années après leur arrivée à la Chambre des communes.

Finalement, nous avons été surpris d'apprendre que les parlementaires nouvellement élus avaient reçu si peu de soutien à leurs débuts, et notamment qu'ils avaient reçu une formation ou orientation insuffisante. Or, il semble que ce ne soit pas la seule frustration que les parlementaires aient connue.

Chapitre 2 : Pourquoi sommes-nous ici?

Encore plus surprenant et remarquable que le manque de formation et de préparation des députés, la manière dont ces derniers perçoivent la raison d'être de leur poste demeure un sujet de divergence importante. Lorsqu'on a demandé aux députés de décrire leur rôle et de nous dire ce qu'ils pensaient de leur emploi, nous avons reçu un éventail de réponses aussi nombreuses que nos participants.

En vérité, nous n'avons guère pu témoigner d'un consensus parmi les députés sur ce qu'ils étaient venus faire à Ottawa.

Nos 308 députés occupent tous, essentiellement, le même poste. Néanmoins, nous avons été surpris de constater leur manque de compréhension des principales composantes, responsabilités et attentes relativement au travail d'un député. Par exemple, les deux tiers des députés interrogés ont passé au moins une partie de leur carrière à Ottawa sur les bancs de l'opposition; seuls quelques-uns ont mentionné le fait de tenir le gouvernement responsable de ses actes comme faisant partie de leurs fonctions, une constatation qui nous a fortement étonnés.

Les 65 députés que nous avons rencontrés ne s'entendent pas réellement sur les éléments centraux de leur poste. À la vérité, nous ne nous attendions pas à cela de la part d'un groupe de personnes ayant occupé le même emploi pendant plus d'une dizaine d'années en moyenne.

Également, seuls quelques députés ont indiqué que solliciter la participation du public pour décider des politiques qui façonnent le pays et les collectivités faisait partie de leur travail. Même les députés qui se définissaient comme des représentants de leurs électeurs n'ont pas vraiment parlé d'un tel engagement. Cela soulève d'importantes questions au sujet de la relation entre le Parlement et les citoyens, thèmes que nous aborderons dans de rapports futurs.

Il importe de mettre ces faits en contexte. Contrairement aux professions classiques – et, en réalité, contrairement à la vaste majorité des emplois au pays –, qui comportent généralement des responsabilités et des codes de conduite acceptés et convenus, il n'existe aucune description de travail pour le poste de député.

Plus encore, même si l'on disposait d'une telle description, la tâche demeurerait difficile. En effet, les 65 députés que nous avons rencontrés ne s'entendent pas réellement sur les éléments centraux de leur poste. À la vérité, nous ne nous attendions pas à cela de la part d'un groupe de personnes ayant occupé le même emploi pendant plus d'une dizaine d'années en moyenne.

UN PEU D'HISTOIRE

Selon la Bibliothèque du Parlement du Canada, dans un régime de gouvernement de tradition britannique – le régime sur lequel se fonde le Parlement du Canada – le député tient trois rôles classiques. Le premier consiste à étudier, améliorer et adopter les mesures législatives, en d'autres termes, à établir des politiques et à adopter des lois.

« Pour moi, il était important de bien connaître les tenants et aboutissants du poste de député. Mais, même quand je l'expliquais, je n'étais pas vraiment certain [...] et lorsque je demandais autour de moi, les réponses étaient vagues. »

Le deuxième rôle consiste à obliger le gouvernement à rendre compte de l'application des lois et à autoriser les dépenses de fonds nécessaires. Plus précisément, il s'agit de veiller à ce que les lois soient respectées et que les deniers publics soient dépensés de façon responsable.

Le troisième rôle consiste à déterminer la durée du gouvernement en exerçant son droit de donner ou de refuser un appui – bref, en votant pour les causes qu'on soutient et contre celles auxquelles on s'oppose.

Les conventions actuelles augmentent considérablement la portée de cette définition. Les députés occupent une variété de fonctions, en plus de celles décrites précédemment. Tout particulièrement, ils doivent également s'acquitter de responsabilités en lien avec leur circonscription et leur parti, des charges qui sont apparues avec la croissance démographique, l'élargissement du Parlement et l'évolution du régime des partis politiques canadiens[1]. Or, la politique et la vie politique modernes sont beaucoup plus complexes que ce que la description traditionnelle du gouvernement d'inspiration britannique laisse croire.

C'est peut-être cette complexité croissante qui explique le peu d'uniformité dans la façon dont les députés ont décrit la raison d'être de la députation, ou dans leur manière d'équilibrer les aspects rivaux de leur rôle. En fait, nous étions surpris de constater une telle variété de descriptions de ce qui demeure, essentiellement, le même poste.

Aucun des députés que nous avons rencontrés n'a décrit son emploi en des termes conformes à la définition classique d'un gouvernement d'inspiration britannique – en fait, seuls quelques-uns s'en rapprochaient vaguement. L'un d'eux a même été assez courageux pour avouer qu'il n'était pas tout à fait certain des détails de l'emploi. « Pour moi, il était important de bien connaître les tenants et aboutissants du poste de député. Mais, même quand je l'expliquais, je n'étais pas vraiment certain [...] et lorsque je demandais autour de moi, les réponses étaient vagues », a-t-il expliqué.

À partir des réponses que nous avons obtenues des députés sur la façon dont ils concevaient leur rôle, nous avons dégagé cinq grands types, et

1. Parlement du Canada, Aperçu du travail d'un député, et Jack Stillborn, Le député fédéral au Canada : un rôle en mutation?, Bibliothèque du Parlement, 2002.

LES DÉPUTÉS AVAIENT DES CONCEPTIONS DIVERGENTES DE LEUR RÔLE

LES PHILOSOPHES

Les députés ayant exprimé des divergences philosophiques marquées : pour certains, il s'agissait de représenter directement les points de vue des électeurs; pour d'autres, il s'agissait de formuler leur propre opinion sur la meilleure conduite à adopter; pour d'autres encore, il s'agissait de trouver un équilibre entre ces deux pôles.

LES GÉOGRAPHES

Les députés définissant leur rôle comme un choix (ou un équilibre, selon le répondant) entre les intérêts locaux et nationaux. Ces députés étaient également déroutés par l'écart entre les exigences imposées aux membres du cabinet et aux simples députés.

LES PARTISANS

Les députés ayant clairement dit avoir agi dans l'intérêt d'un parti politique. Ici encore, les interprétations quant au juste équilibre entre ce rôle et les autres obligations variaient grandement.

LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Les députés définissant leur rôle comme un choix entre se concentrer sur la création de lois et de politiques et offrir des services plus directs aux électeurs. Cette distinction s'illustrait notamment par les écarts entre les circonscriptions urbaines et rurales. On a décrit abondamment les tensions découlant de ces différentes interprétations.

LES RIEN-DE-TOUT-CELA

Les députés qui interprétaient leur rôle de façon plus personnelle. Certains l'ont décrit comme l'apport d'une représentation symbolique (comme l'appartenance ethnique) à la politique. D'autres percevaient leur rôle comme un appel à servir la population ou une occasion de « faire une différence » (une notion elle aussi interprétée de diverses façons). Ce groupe nous a donné une longue liste de descriptions le plus souvent disparates, voire, parfois, contradictoires.

chacun montrait des différences marquées. Ces grands types sont résumés à la page 16, et décrits en détail ci dessous.

L'écart considérable dans la façon dont les députés ont décrit leur propre emploi fait écho aux propos de la professeure Suzanne Dovi, selon qui le concept de représentation politique est trompeusement simple, car tout le monde semble savoir de quoi il s'agit et, pourtant, très peu s'entendent sur une définition précise[2].

Toutefois, la raison qui surpassait presque toutes les autres était un désir affirmé de faire de la politique autrement. Peu de députés se satisfaisaient du statu quo. Dans bien des cas, ce désir d'aborder la vie publique avec un regard nouveau faisait écho aux motivations premières à entrer en politique dont on nous avait fait part.

Ils sont nombreux à avoir affirmé que le système s'engageait dans la mauvaise direction et que la politique se détournait des citoyens. « J'ai fait campagne sur la base d'une plateforme personnelle, mais qui m'apparaissait très clairement. Elle reposait sur ce qu'on me répétait sans cesse pendant mes tournées : 'Si nous vous élisons, nous voulons que vous apportiez notre message à Ottawa, pas le contraire.' Cela illustrait, à mon sens, la crainte que le gouvernement précédent n'avait tout simplement pas écouté la population », a indiqué un député.

Une autre a expliqué la chose ainsi : « Pour moi, le Parlement était un moteur de changement, de changement positif; il ne servait pas à maintenir le statu quo. Je n'avais pas quitté ma famille, ma ville et mon style de vie pour laisser quelqu'un d'autre me dire quoi faire ou pour me borner à suivre le courant. »

Plusieurs députés voulaient changer la façon de faire de la politique ou des politiciens. « Le défi consiste à trouver comment briser ce cycle [...] [et à créer] un climat respectueux, même si ce respect est donné à contrecœur », selon l'un d'eux. Un autre a décrit comment il espérait montrer l'exemple en refusant de prendre part à des querelles partisanes. « Je n'étais pas là pour salir des réputations. Je viens d'une famille d'immigrants, et j'ai suffisamment souffert de ce type d'abus dans ma jeunesse. Je n'aimais pas ça à l'époque, je n'aime pas plus ça aujourd'hui. Je ne le ferais subir à personne », a-t-il affirmé.

Pour d'autres, ce désir de faire de la politique différemment était lié à l'une des constatations inattendues de notre premier rapport, à savoir que beaucoup de députés avaient indiqué se sentir en dehors des grands courants politiques. Ce sentiment d'« outsider » a été exprimé de diverses façons, notamment comme une affaire d'identité personnelle ou de statut socioéconomique particulier. Cette notion est à l'opposé de la croyance populaire selon laquelle les politiciens font partie d'un cercle fermé d'initiés.

Peut-être sans surprise, de nombreux députés nous ont fait part de leur désir d'apporter au Parlement ce sentiment d'« outsider », un sentiment qui, lui aussi, s'exprimait de diverses façons. Hommes ou femmes, ils ont remarqué l'influence des femmes sur le climat et la teneur des propos en Chambre. « Les femmes font les choses autrement », selon une députée, au sujet des différents secteurs d'activité, comme la sécurité de la vieillesse, sur lesquels les femmes ont influé. « Des prédécesseurs m'avaient confié que le Parlement était devenu plus civilisé depuis que des femmes y participaient », a-t-elle ajouté. « Elles apportent un point de vue différent », selon un autre.

Beaucoup ont expliqué comment ils avaient cherché à rapprocher leurs électeurs du gouvernement – que ce soit sur le plan de la géographie,

2. Dovi, Suzanne, « Political Representation », tiré de la Stanford Encyclopaedia of Philosophy.

de la culture ou du statut. « Je me préoccupais surtout de vouloir donner aux gens une occasion de participer à la société », a indiqué un député. « À mon avis, il était entendu que, d'une façon ou d'une autre, le Canadien moyen pouvait reprendre le contrôle du Parlement et prouver qu'il est possible d'agir différemment », selon un autre.

LES PHILOSOPHES

Nombre des députés que nous avons rencontrés ont décrit leur rôle en des termes correspondant à deux définitions classiques, rivales, de la fonction d'un représentant politique, à savoir ce que les politicologues appellent les fiduciaires (représentants qui s'en remettent à leur propre jugement pour décider de la meilleure conduite à adopter) et les délégués (représentants qui s'en remettent aux préférences exprimées par leurs électeurs).

« C'est notre travail – et je l'ai toujours affirmé –, c'est mon travail de me faire la voix du peuple à Ottawa et de défendre ce qui nous appartient. »

Contrairement aux autres groupes décrits dans ce rapport, la conception qu'ont les philosophes du rôle d'un député s'apparente plus ou moins au concept d'affiliation politique. Il n'y avait aucune franche majorité de fiduciaires ou de délégués parmi les parlementaires issus du Parti libéral, du Nouveau Parti démocratique ou du Bloc québécois. Ces partis comptaient des députés dans les deux camps. Toutefois, même si les députés conservateurs se sont décrits comme des fiduciaires, une écrasante majorité a indiqué aborder leur rôle comme des délégués.

La plupart des députés du groupe des philosophes se décrivaient comme des fiduciaires, élus par la population pour prendre des décisions en se reposant sur leur propre jugement. Un libéral a déclaré : « Je ne suis pas là pour représenter sans réfléchir des points de vue locaux. Les électeurs m'ont choisi et je dois user de mon discernement. Mes décisions n'ont peut-être pas toujours été populaires auprès de mes électeurs, mais, si c'est un concours de popularité qu'ils voulaient, ils n'avaient pas besoin d'un député. »

« Je savais que je devais représenter la voix de mes électeurs, que je sois d'accord ou non, mais ça ne veut pas dire que je soutenais nécessairement leurs causes. »

Un néo-démocrate a expliqué la situation de la sorte : « Mon travail, en tant que député, consistait à réfléchir et à écouter lors des audiences et des réunions de comité – en tenant compte de mes opinions, sur lesquelles j'avais été clair lors de ma campagne – puis de donner mon opinion. [Mes électeurs] me demanderont des comptes au moment des élections et, entre les élections, ils m'enverront des lettres de critiques ou de soutien ».

Plus rares étaient les députés qui se sont décrits comme des délégués. Pour eux, leur rôle consistait avant tout à représenter leurs électeurs. « Ils vous choisissent pour les représenter à Ottawa, pour parler en leur nom, pour voter des lois et, dans certains cas, pour donner jour à des mesures législatives qui leur semblent souhaitables. En fait, nous sommes là pour veiller [à leurs intérêts] et pour leur faire profiter de tous les avantages possibles », a déclaré un député conservateur. « Les députés devraient être à Ottawa pour représenter leurs électeurs », selon un député libéral.

D'autres se sont décrits principalement comme des délégués, mais ne résumaient pas leur

rôle à la représentation des points de vue de leurs électeurs. « La raison d'être d'un député est de donner l'occasion aux gens qu'il représente de participer à l'entreprise publique », a dit l'un d'eux.

Le plus souvent, le rôle du député n'était pas perçu uniquement comme celui d'un fiduciaire ou d'un délégué, mais comme celui d'une personne dont le travail était un équilibre entre ces deux pôles.

Plusieurs ont parlé de la tension entre la nécessité de représenter l'opinion des électeurs et celle de montrer la voie ou d'ouvrir les horizons. « Mon travail consistait à faire preuve de leadership. Il ne s'agissait pas simplement d'être le reflet d'une discussion, mais aussi de diriger la discussion », selon un député libéral. « Je savais que je devais représenter la voix de mes électeurs, que je sois d'accord ou non, mais ça ne veut pas dire que je soutenais nécessairement leurs causes », a indiqué un néo-démocrate.

« **Les gens nous élisent pour être au Parlement, pas pour prendre le frais avec eux dans la circonscription. Toute cette affaire de circonscription devient, j'en ai peur, un genre de substitut pour le véritable travail.** »

Les députés ont parfois exprimé du ressentiment envers des collègues qui percevaient leur rôle différemment. L'un d'eux a suggéré que ceux qui se percevaient uniquement comme des délégués comprenaient mal l'ampleur de leur rôle. « On ne fait pas campagne pour devenir conseiller. Le Parlement n'est pas une assemblée de conseillers municipaux. Nous sommes des ambassadeurs envoyés à Ottawa », a-t-il déclaré.

D'autres ont exprimé un ressentiment similaire envers ceux qui n'avaient pas réussi à maintenir le contact avec leurs électeurs : « J'ai trop vu de gens changer. Ils partent à Ottawa en connaissant tout le monde, puis reviennent chez eux avec un sentiment d'importance et ne connaissent plus personne », a dit l'un d'eux. Pour un autre, les députés perdent rapidement contact avec leur collectivité et commencent à croire leur propre rhétorique : « Les politiciens se sont beaucoup trop éloignés de leurs électeurs », a-t-il affirmé.

LES GÉOGRAPHES

Pour un deuxième groupe de députés, leur rôle reposait principalement sur un équilibre entre faire avancer les intérêts locaux et défendre les intérêts nationaux.

Certains étaient d'avis qu'un parlementaire doit avant tout tenir compte de l'ensemble du pays. « [Le poste] s'accompagne de règles qui régissent notre société. Nous devons principalement étudier les questions sous un angle pancanadien. Je n'ignore pas qu'il importe de représenter ses électeurs et sa province, mais je crois qu'il faut s'intéresser aux événements qui surviennent dans tout le pays », selon un député.

Une autre insistait encore davantage sur ce point. « À mon sens, je demandais aux électeurs de s'élever au dessus de leurs intérêts personnels et locaux; de réfléchir, dans une plus vaste perspective, à ce qu'ils voulaient pour leur famille et leur province et aux valeurs qu'ils voulaient voir leur pays représenter », a t elle expliqué.

« **Une partie du travail consiste à essayer de tisser les liens qui tiennent le pays ensemble. [...] Il faut encourager les gens à dépasser leurs limites et à aborder les choses avec un esprit et une vision renouvelés.** »

Pour d'autres, il importait davantage de mettre de l'avant les points de vue locaux. « Les

députés sont à Ottawa pour représenter leurs électeurs », a déclaré un député. « Selon moi, c'est notre travail – et je l'ai toujours affirmé –, c'est mon travail de me faire la voix du peuple à Ottawa et de défendre ce qui nous appartient », selon un autre.

D'autres ont parlé d'un équilibre, même si ce dernier était souvent difficile à atteindre. « [C'est un défi] de trouver un équilibre. [...] On sert les intérêts nationaux puisqu'on siège au Parlement, mais on sert également les intérêts locaux, et c'est ce qui fait la beauté de notre régime de circonscriptions. On doit rendre des comptes à l'ensemble du pays, mais encore plus aux électeurs qui nous ont élus. [Les députés] sont régis par ces deux pôles. »

Cela est particulièrement vrai pour les ministres et les chefs de parti, car ces fonctions les ont obligés à modifier leur conception initiale de leur rôle. Certains aimaient le défi que cette position ambiguë leur apportait; pour d'autres, elles n'ont servi qu'à attiser les tensions déjà inhérentes au rôle d'un député.

« Je crois profondément [...] qu'un député doit avant tout représenter ses électeurs. [...] C'est devenu plus difficile lorsque j'ai été élu chef du parti parce que j'occupais deux rôles simultanément, et l'un d'eux m'isolait de mes électeurs », a expliqué un chef de parti.

Une ministre a exprimé un sentiment similaire : « La raison d'être d'un député est de représenter, du mieux qu'il le peut, les intérêts de ses électeurs », a-t-elle indiqué, avant d'ajouter que cette définition ne correspondait pas à son expérience au sein du cabinet. « [Là,] on mettait l'accent sur [le pays]. »

Pour certains, le défi était stimulant. « Une partie du travail consiste à essayer de tisser les liens qui tiennent le pays ensemble. [...] Il faut encourager les gens à dépasser leurs limites et à aborder les choses avec un esprit et une vision renouvelés », a-t-elle ajouté.

Pour d'autres, cet équilibre était extrêmement difficile – voire impossible – à atteindre : « L'objectif d'un député – et c'était notre slogan – c'est d'être la voix de [notre circonscription] à Ottawa, et non pas la voix d'Ottawa dans [notre circonscription]. C'est cela, un député. Et ça entre directement en conflit avec le rôle du cabinet. »

« Il faut faire le nécessaire pour être réélu. »

LES PARTISANS

Un troisième groupe de députés allait au-delà de la polarité fiduciaire-délégué ou national-local pour faire ressortir une autre raison d'être du travail de député : représenter les points de vue de son parti politique – une obligation se déclinant, elle aussi, en une variété de définitions.

Pour certains, surtout, il faut trouver un équilibre entre les intérêts du parti et des électeurs. « Un député se doit d'être un leader de sa collectivité dans les affaires nationales du pays. D'un côté, il doit écouter ceux qu'il représente – et cela inclut ceux qui n'ont pas voté pour lui. [...] [D'un autre côté], comme il a fait campagne sur la base des programmes et des dossiers de son parti, il a également des obligations envers ce dernier », a expliqué un député.

Pour d'autres, leur rôle consistait à atteindre un équilibre entre les intérêts du pays et ceux de leur parti : « Je peux vous donner l'explication toute faite de la raison de notre présence, et je peux vous dire ce que je crois être la vérité à ce sujet. En résumé, nous sommes ici pour adopter une politique nationale pour le bien de l'ensemble du

pays. Mais la vérité, c'est que nous sommes ici pour créer des politiques qui profiteront à notre parti, pour rester au pouvoir et se faire réélire. L'idée du bien national demeure, mais tout est question de politique », selon un député.

D'autres nous ont également fait part, de façon plus générale, de cette idée que se faire réélire faisait partie du rôle d'un député : « On veut remporter son siège parce que, si le parti en remporte suffisamment, il formera le gouvernement », a affirmé l'un d'eux. « Il faut faire le nécessaire pour être réélu », a dit un autre.

D'autres ont décrit l'équilibre en d'autres termes, le situant dans la nécessité de tenir compte des obligations envers les électeurs, le parti politique et le chef du parti. L'un d'eux a même parlé de hiérarchie : « Un député doit premièrement servir ses électeurs. [...] Deuxièmement, que ça lui plaise ou non, comme il fait partie d'une équipe, il doit être loyal envers les valeurs et les principes de cette entité politique. Troisièmement, il doit, à mon avis, être loyal envers le chef de son parti. » Pour d'autres, l'explication était plus simple : « On a pour mandat d'essayer de mettre les promesses du parti en place », a indiqué un député.

LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Pour les députés du quatrième groupe, leur rôle consistait, d'une part, à créer des politiques publiques – de portée nationale et régionale – et, d'autre part, à offrir des services directs aux électeurs, notamment en aidant les électeurs dans un grand éventail de situations – par exemple, sur des questions relatives à l'immigration, l'assurance-emploi, le passeport, le soutien aux

CERTAINS TERMES UTILISÉS PAR LES DÉPUTÉS POUR DÉCRIRE LEUR TRAVAIL

Intermédiaire
Protecteur du citoyen
Docteur
Défenseur
Enseignant
Concurrent
Messager
Travailleur social
Membre de l'équipe
Diplômé
Propriétaire de petite entreprise
Lobbyiste
Pivot
Administrateur
Fonctionnaire
Prêtre
Chef
Porte-parole
Délégué
Devoir, responsabilité, fonction
Législateur
Représentant
Ambassadeur
Expert, spécialiste
Vendeur
Conseiller politique
Chien de garde
Fournisseur de service

anciens combattants, les programmes et les mesures législatives relevant du gouvernement fédéral, et en remplissant un rôle de représentation lors d'activités sociales ou d'événements commémoratifs[3].

En règle générale, les députés ont reconnu que ces deux aspects étaient importants, mais ils ont clairement indiqué que l'un avait plus d'importance que l'autre : « Le travail de représentation ne m'intéressait guère », a expliqué l'un d'eux, ajoutant que le personnel de son bureau de circonscription s'occupait en grande partie de ces tâches. D'autres ont décrit le travail en circonscription comme l'aspect le plus important de leur fonction. « C'est un rôle d'ombudsman. En cas de problème relevant du fédéral, le député est celui auquel on s'adresse. C'est à lui qu'on demande de l'aide, car s'il ne peut rien faire, qui le pourra? On aide les gens, ou on les met en contact avec quelqu'un qui le peut. On est à leur écoute », selon un autre.

Le fait que la circonscription se trouve en milieu urbain ou rural est un autre facteur influençant le choix des députés entre le service aux électeurs et le travail de création de politiques. De nombreux députés des circonscriptions rurales, par exemple, ont souligné que les électeurs s'attendaient à ce qu'ils assurent une présence dans la circonscription et s'occupent des problèmes locaux : « Ma première circonscription était à 20 pour cent rurale, et les électeurs étaient beaucoup plus exigeants. Ils s'attendent à ce que le député soit présent à la célébration de chaque 40e anniversaire [...] Je ne me suis pas plaint quand ils ont refait la carte électorale et que ma circonscription est devenue totalement urbaine. Les attentes de mes 20 pour cent d'électeurs ruraux étaient aussi exigeantes, socialement, que celles de mes 80 pour cent d'électeurs urbains », nous a confié un député.

« La députation est l'occasion pour une personne utile et intelligente de passer du bon temps. [...] Il y a une telle variété de choses à faire. [...] On rencontre une foule de gens, on apprend une foule de choses. Certains en parlent comme de la meilleure formation de deuxième cycle du monde. »

« [J'ai la responsabilité] de représenter activement les jeunes et les femmes. [...] [J'ai] l'obligation de m'exprimer. »

Plusieurs députés ont fait observer que, compte tenu des attentes des électeurs des circonscriptions rurales envers leur député, il n'y avait pas beaucoup de points communs entre le travail des députés urbains et ruraux. Un député issu d'une circonscription rurale a indiqué qu'il s'agit de deux emplois différents : « Lorsque nous allons à Ottawa, nous sommes tous les mêmes, mais le député d'une circonscription rurale doit être très porté vers les gens. Dans une grande ville, les gens ne connaissent pas leur député, et ils ignorent souvent de quelle circonscription ils font partie. » Il s'est ensuite souvenu d'un collègue, député d'une circonscription urbaine, expliquant la difficulté d'assister à plusieurs rassemblements d'électeurs en une seule soirée : « J'étais étonné qu'il ait du mal à y arriver. J'aurais pu traverser plus rapidement sa circonscription à pied que j'aurais pu traverser la mienne en avion! »

3. Tiré de l'article du Centre parlementaire « Sur la ligne de feu : Les nouveaux députés et le travail de circonscription ».

Souvent, les députés avaient une opinion très arrêtée sur le principal rôle d'un parlementaire. Un député d'une circonscription urbaine était compatissant à l'endroit de ses collègues en milieu rural, mais demeurait convaincu que le rôle joué à Ottawa primait sur tout le reste : « Pour s'acquitter de ses tâches [dans une circonscription rurale], il faut assurer une présence. Mais, en définitive, c'est pour le travail à Ottawa qu'on est payé. »

« Collectivement, avec ses collègues, [un député] doit jouer un rôle de chien de garde des activités du gouvernement, et veiller à ce que ce dernier [serve] les intérêts du public et dépense les fonds judicieusement. »

Quelques-uns se sont montrés hostiles à l'importance donnée au travail en circonscription. L'un l'a qualifié de « déplaisant ». Pour un autre, il était « secondaire [...] Ce ne sont que des problèmes à répétition. Le travail en circonscription nécessite moins de compétences [...], le personnel peut s'acquitter d'une bonne partie des tâches – de 80 à 85 pour cent », a-t-il décrété.

Un autre député s'est montré encore plus direct à ce sujet : « Les gens nous élisent pour être au Parlement, pas pour prendre le frais avec eux dans la circonscription. Toute cette affaire de circonscription devient, j'en ai peur, un genre de substitut pour le véritable travail. »

Certains hésitaient à donner trop de place au travail politique. « Je ne voulais pas être un beau parleur », a dit l'un d'eux, ajoutant que sa principale préoccupation était sa circonscription, car « si on oublie ses racines, elles vous oublieront à leur tour. »

Pour d'autres, cette dualité ne posait pas problème. « C'est ainsi que je concevais mon rôle : [dans la circonscription], je travaillais avec la loi, telle qu'elle était; à Ottawa, je m'occupais de l'avenir, de voir comment changer ou améliorer le cours des choses », a indiqué une députée.

LES RIEN-DE-TOUT-CELA

Les députés du cinquième et dernier groupe ont décrit leur rôle en des termes ne correspondant à aucun de ceux employés par les autres, et n'ont guère fait référence au travail de représentation ou à leur parti politique. Ces descriptions allaient de platitudes à des observations personnelles, de déclarations inspirées sur la raison d'être d'un député à des définitions frôlant l'absurdité.

L'un d'eux nous a parlé de son rôle comme d'un moyen de faire avancer sa carrière : « La députation est l'occasion pour une personne utile et intelligente de passer du bon temps. [...] Il y a une telle variété de choses à faire. [...] On rencontre une foule de gens, on apprend une foule de choses. Certains en parlent comme de la meilleure formation de deuxième cycle du monde. »

Il est sûrement possible de faire mieux que l'actuel ensemble de conceptions hétéroclites – voire contradictoires – de ce qu'est censé accomplir un député.

D'autres ont décrit ce rôle comme l'occasion de promouvoir une vision ou d'apporter de grands changements : « Le but est de défendre l'intérêt public. [...] Ça se résume à travailler avec ses collègues pour stimuler la prospérité », a expliqué un député.

Un autre en a parlé comme d'une vocation : « Être député, ce n'est pas un travail, c'est une vocation, un style de vie. On est l'un des rares à avoir réussi à se hisser à ce poste. » Un député a expliqué son travail dans les termes suivants :

« Je pense que [ce rôle] devrait être perçu comme un honneur de servir. La fonction publique est quelque chose qui peut être très bénéfique pour le pays. »

D'autres députés, mettant de l'avant leur sentiment personnel d'« outsider », ont décrit l'aspect principal de leur rôle comme étant d'apporter leur identité propre au Parlement. Une députée, élue moins de dix ans après avoir terminé ses études universitaires, a expliqué que représenter les citoyens de son groupe démographique constituait une partie essentielle de son travail. « [J'ai la responsabilité] de représenter activement les jeunes et les femmes. [...] [J'ai] l'obligation de m'exprimer ». Une autre se souvient avec fierté d'avoir été la première femme d'origine grecque élue à la Chambre des communes; beaucoup de jeunes femmes de la collectivité s'identifiaient à elle.

« Les députés bloquistes ont un grand rôle à jouer sur le plan international en tant que représentants du Québec. »

Un député autochtone a dit de son rôle qu'il servait d'intermédiaire et de porte-parole pour sa communauté. « On n'est pas perçu comme un [membre du parti], mais pour ce qu'on est, et on nous dit de laisser tomber les affiliations politiques et d'agir pour le bien de son peuple. » Aux yeux d'un député bloquiste, le travail consistait à représenter le Québec sur la scène internationale et à interagir avec les ambassadeurs des pays étrangers : « Les députés bloquistes ont un grand rôle à jouer sur le plan international en tant que représentants du Québec. »

D'autres ont comparé leur rôle à un grand éventail de professions ayant peu de points en commun, à l'exception peut-être de l'interaction prononcée avec le public : administrateur, médecin, prêtre, professeur, ambassadeur, travailleur social, messager, porte-parole, lobbyiste... Un député a même comparé son rôle à celui d'un chien de garde.

Plusieurs députés ayant comparé leur rôle à d'autres professions ont également établi un lien direct avec la carrière qu'ils poursuivaient avant leur entrée au Parlement. L'un d'eux, comptable et cadre supérieur, a comparé son travail à celui d'un dirigeant de petite entreprise; un autre, à celui d'un dirigeant de deux entreprises. Un autre encore, avocat et médiateur, a expliqué que ce rôle consistait à créer des liens : « Tout, au Parlement, tourne autour des relations humaines, à l'échelon des députés. C'est ce que nous faisons quotidiennement dans nos collectivités. Nous construisons des relations, nous tissons des liens. »

Finalement, chose surprenante peut-être étant donné l'attention accordée à la période des questions dans notre pays, seuls quelques députés ont mentionné que leur rôle consistait, entre autres, à tenir le gouvernement responsable de ses décisions : « Collectivement, avec ses collègues, [un député] doit jouer un rôle de chien de garde des activités du gouvernement, et veiller à ce que ce dernier [serve] les intérêts du public et dépense les fonds judicieusement », selon un député. Pour un autre, la responsabilisation était en voie de disparaître et il fallait y donner une plus grande place : « La vision de la Chambre [...] comme un lieu [...] servant à tenir le gouvernement responsable de ses actes doit être repensée. »

Ensemble, nos 65 députés ont utilisé une étonnante variété de termes et de concepts pour décrire un seul et même poste. Ces écarts énormes devraient porter à réfléchir quiconque s'intéresse au processus politique.

Nous aurions espéré que les députés s'entendent, globalement, sur leur rôle à Ottawa

et sur ce qu'ils sont censés y faire. Qui plus est, les Canadiens devraient avoir une bonne idée de ce à quoi ils peuvent s'attendre de leurs élus. À l'heure actuelle, les parlementaires ne semblent pas s'entendre sur le rôle et le travail d'un député, ce qui, probablement, empêche l'électorat d'en avoir une idée claire.

En outre, seuls quelques députés ont indiqué être entrés dans l'arène publique en sachant comment ils aborderaient leur rôle d'élu. Lorsqu'ils ont décrit leurs motivations premières, la plupart en ont parlé comme d'un désir de changer le statu quo. Qu'il s'agisse d'un secteur d'activité en particulier, d'une vision plus générale sur la façon de faire entendre l'opinion de la population ou de préoccupations sur les méthodes politiques au pays, la majorité souhaitait faire une différence. Paradoxalement, il est rare que ces motivations aient pris la forme d'un plan délibéré. En fait, comme nous le verrons précisément dans notre prochain rapport, la plupart des députés sont tombés par hasard sur un domaine qui allait retenir toute leur attention ou se sont accommodés de celui qui leur a été dévolu.

Dans une certaine mesure, ces différences ne sont pas surprenantes : la députation est un rôle aux facettes multiples et comprend un vaste éventail de responsabilités souvent d'égale importance.

Ces différences s'expliquent, notamment, par la relation complexe entre un député et son parti politique. Comme nous le verrons en détail dans le prochain rapport, cette relation s'apparente aux rapports qui unissent le propriétaire d'une concession de vente au détail avec la maison mère. En effet, si le député (ou le propriétaire de la concession) peut être perçu comme le seul propriétaire dans la circonscription (ou le territoire de vente), il doit toutefois se conformer aux normes et aux règles établies par le parti politique (ou à l'image de marque de l'entreprise), même si elles vont à l'encontre de ses opinions personnelles ou du souhait de la population locale.

Ce qui complique encore le tableau, c'est que tous les députés n'entrent pas en politique pour les mêmes raisons. Comme nous l'avons rapporté dans Le citoyen accidentel?, les antécédents, la carrière « préparlementaire » et les motivations différaient grandement d'un député à l'autre. En outre, certains appartenaient à des partis politiques – comme le Nouveau Parti démocratique ou le Bloc québécois – qui ne remporteront jamais suffisamment de sièges pour former un gouvernement. Pour eux, leur rôle consistait à occuper les sièges de l'opposition, et cela a pu influer sur l'interprétation de leur raison d'être.

Étant donné la diversité de la société canadienne sur les plans culturel, régional, économique et politique, certains ne s'étonnent pas d'une telle variété de descriptions du rôle d'un député : « C'est une question qui recevra probablement autant de réponses que de répondants, et qui changera probablement avec l'évolution historique du pays », a expliqué un député.

Il ne fait aucun doute que cette définition évoluera au fil du temps, mais il est sûrement possible de faire mieux que l'actuel ensemble de conceptions hétéroclites – voire contradictoires – de ce qu'est censé accomplir un député.

Les conséquences

La plupart des députés sont entrés dans l'arène publique avec la ferme intention de faire évoluer les mentalités en politique. La majorité de ceux qui ont participé à notre projet estimait que leurs collectivités étaient mal représentées au Parlement, et ils voulaient améliorer la situation. Toutefois, même s'ils étaient déterminés à changer les choses à la Chambre des communes, les sentiments d'admiration et de respect qu'ils ont ressentis à leur arrivée au Parlement, en qualité d'élus, montrent bien qu'ils saisissaient l'importance de l'institution dans laquelle ils pénétraient et du travail qui les y attendait.

Parallèlement, la plupart des parlementaires que nous avons rencontrés sont arrivés à Ottawa sans véritablement savoir ce qu'ils y feraient, ni comment ils y parviendraient. Chacun nous a décrit de façon bien personnelle ce qu'il considérait être le rôle d'un député à la Chambre des communes. À la lumière de leurs réponses, nous avons établi cinq types de députés (qui, souvent, se recoupaient) : les philosophes, les géographes, les partisans, les prestataires de services et les rien-de-tout-cela. Chaque catégorie comportait ses propres contradictions quant à la définition des fonctions et du rôle d'un député.

Qui plus est, ces députés n'ont reçu presque aucune orientation ou formation et ont dû se débrouiller par leurs propres moyens pour se préparer à leur poste. De plus, on a rarement tenu compte de l'expérience qu'ils avaient acquise avant leur entrée en politique lorsqu'on les a nommés à un comité.

Il y a plusieurs raisons de s'inquiéter d'un Parlement dont les membres manquent de préparation et de soutien et affichent un désaccord profond au sujet des aspects fondamentaux de l'emploi qu'ils occupent et de la raison d'être de leur élection.

Premièrement, le fait que les députés soient perplexes quant à leur description de travail nuit à leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions efficacement. Lorsque les rôles et les responsabilités sont vagues, cela entraîne forcément des problèmes : des tâches essentielles sont négligées, et le travail risque de se chevaucher. Du travail important demeure inachevé. L'absence de chefs et de responsables clairement désignés entraîne forcément des tensions interpersonnelles. Ces problèmes tendent à s'exacerber en temps de guerre, d'incertitude économique ou technologique et de changement – périodes qui demandent précisément une réponse claire et raisonnée de la part de nos élus, même si la voie à suivre n'apparaît pas immédiatement.

Deuxièmement, cette réalité déroute les médias qui observent le Parlement et dont le travail consiste à décrire aux Canadiens comment notre pays est gouverné. Les organismes où les leaders ne partagent pas une vision commune de leurs rôles et responsabilités sont difficiles à comprendre et à expliquer – un défi auquel s'ajoute la réduction des ressources journalistiques consacrées à la couverture des affaires nationales dans les organes de presse du Canada.

Le fait que les députés soient perplexes quant à leur description de travail nuit à leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions efficacement. Lorsque les rôles et les responsabilités sont vagues, cela entraîne forcément des problèmes.

Troisièmement, l'absence de consensus au sujet des fonctions d'un député déconcerte les citoyens. Cette confusion découle d'impressions formées à partir de la couverture médiatique sur la politique nationale et de l'interaction directe avec des politiciens qui perçoivent la raison de leur présence au Parlement de façons si variées. Peu importe la catégorie dont ils faisaient partie – philosophes, géographes, partisans, prestataires de services et rien-de-tout-cela – les députés ont parlé de tensions et de désaccords catégoriques avec leurs collègues dont l'opinion différait de la leur. Avec un tel éventail de priorités souvent contradictoires, on comprend facilement la difficulté de collaborer efficacement. Si les députés eux mêmes sont incapables de décrire leur propre rôle de façon claire et homogène, il est difficile de

reprocher aux médias ou au public de ne pas le comprendre également et, par extension, de ne pas savoir à quoi s'attendre de la part des élus.

En quoi cette divergence d'opinions au sujet de la raison d'être d'un député influe-t-elle sur la politique et la perception que s'en fait le public?

D'abord, un tel manque de clarté peut attiser la confusion, le sectarisme politique ainsi que l'insistance démesurée sur le court terme et, en particulier, sur les prochaines élections. Voilà, en bref, les attributs de la politique canadienne moderne qui détournent tant de citoyens de la politique et de la vie publique en général – les mêmes attributs que les députés voulaient changer ou « faire évoluer » durant leur mandat.

En l'absence de but commun convenu, il est difficile de mesurer avec précision les réussites. En politique, une telle situation incite les parlementaires à s'en remettre au moyen le plus simple et immédiat pour évaluer leur succès: se faire réélire.

Ensuite, en l'absence de but commun convenu, il est difficile de mesurer avec précision les réussites. En politique, une telle situation incite les parlementaires à s'en remettre au moyen le plus simple et immédiat pour évaluer leur succès: se faire réélire.

Comme la plupart des Canadiens en conviennent sûrement, un tel indicateur de succès est loin d'être satisfaisant.

QUE FAIRE?

Le présent rapport laisse entrevoir deux ensembles de questions auxquelles nous invitons nos lecteurs à réfléchir.

Premièrement, et fondamentalement, il faut examiner plus attentivement le rôle du député. Y aurait-il lieu de créer une description de travail? Dans ce cas, comment décider de ce qu'elle doit comprendre? À qui reviendrait une telle décision?

Deuxièmement, il faut également se demander comment il serait possible de mieux préparer à leur poste les parlementaires nouvellement élus. Conviendrait-il de mettre sur pied une période de transition comptant, à tout le moins, une introduction appropriée au Parlement et, notamment, aux règles et aux attentes auxquelles sont soumis les parlementaires? Cette transition pourrait être assurée par le Parlement et appuyée par tous les parlementaires et partis politiques, au motif qu'une orientation efficace est essentielle à un bon gouvernement. En vérité, l'orientation efficace des nouveaux employés est inhérente à la réussite de n'importe quel organisme.

La définition du rôle des députés et la préparation de ces derniers devraient constituer les premières questions d'un débat sur la nécessité d'attirer l'attention sur la politique canadienne et d'appuyer ceux qui la pratiquent. Ce travail est important. Sur le plan symbolique, les parlementaires sont le lien entre les citoyens et leur gouvernement. Sur le plan pratique, ce sont eux qui créent et adoptent les lois et les politiques qui contribuent à façonner la vie des Canadiens. Ces processus comptent, et il est sans doute possible d'améliorer l'état actuel des choses.

Comme la plupart des Canadiens en conviennent sûrement, un tel indicateur de succès est loin d'être satisfaisant.

Ce ne sont pas des questions faciles, et les réponses ne viendront pas aisément. À bien des égards, la politique est ambiguë, et la tendance actuelle vers les gouvernements minoritaires ne fait qu'embrouiller la situation davantage. De

plus, la structure multipartite et le rôle que jouent les partis dans la politique moderne obscurcissent encore plus le tableau. Jusqu'à présent, nous n'avons que commencé à faire état des impressions des députés sur l'importance des partis politiques. Nous traiterons plus avant de cette question dans notre prochain rapport, qui sera publié au début de 2011.

Bien sûr, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que tous les députés accomplissent leur travail exactement de la même façon. Comme le montrera le prochain rapport, ce n'est certainement pas le cas. En fait, le manque de préparation dans un système offrant une formation ou orientation insuffisante et où personne ne s'entend sur la raison d'être du rôle qu'on y joue signifie que, dans bien des cas, les députés doivent se débrouiller seuls. Autrement dit, ils arrivent à Ottawa et sont obligés d'improviser. Bien qu'une telle situation donne beaucoup plus de latitude aux députés dans la poursuite de leurs objectifs personnels qu'on pourrait le penser, elle contribue aux comportements des politiciens et à la confusion et au cynisme du public qui incitent beaucoup de gens à se détourner de la vie publique.

Nous espérons que le présent rapport servira de point de départ à des débats et qu'il contribuera à mieux faire comprendre le leadership politique au Canada. Le projet d'entrevues de départ est né de la conviction que le système peut être solide et souple, mais seulement dans la mesure où la population est prête à y participer, à en saisir les rouages et à comprendre pourquoi il peut ne pas donner les résultats qu'on voudrait ou préférerait le voir produire. Pour contribuer au projet, nous vous invitons à faire connaître le présent rapport ainsi que *Le citoyen accidentel?* à vos amis et collègues. Nous espérons que leur contenu donnera lieu à de nouvelles discussions sur notre cohabitation et sur l'amélioration des processus démocratiques pour le bien des générations à venir.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Le présent rapport est le deuxième d'une série faisant état des propos recueillis auprès des 65 députés qui ont participé à notre projet d'entrevues de départ. Notre prochain rapport traitera des premières semaines dès l'arrivée des députés au Parlement et ce à quoi ils ont consacré leur temps et leur énergie en qualité d'élus. Les autres rapports exploreront la relation entre les députés et la société civile, soit directement, lors de leurs interactions avec leurs électeurs, les associations de citoyens et les groupes de pression, soit indirectement, par les médias. Finalement, nous verrons comment les députés décrivent leurs victoires et leurs frustrations et comment, selon eux, il est possible de renforcer notre démocratie.

Pour en savoir davantage sur ce projet ou pour discuter des questions qu'il soulève, visitez www.samaracanada.com.

Remerciements

Il est impossible de mener à bien un projet d'une telle ampleur sans les efforts, les conseils utiles et les encouragements d'un grand éventail de personnes. Nous sommes particulièrement redevables à l'Association canadienne des ex-parlementaires de son appui généreux, et, en particulier, à Léo Duguay, Francis LeBlanc, Jack Murta, Susan Simms et feu l'honorable Douglas Frith, pour avoir appuyé ce projet dès ses débuts.

Nous remercions également les 65 anciens députés qui ont généreusement consacré du temps aux entrevues et accepté de nous faire part de leurs expériences et de leurs points de vue. Une liste de ces 65 députés se trouve en annexe. Nous remercions tout autant les députés qui ont également accepté de participer au projet et que nous n'avons pas encore rencontrés. On nous avait avertis que notre projet rencontrerait une certaine réticence; nous sommes ravis de constater que ce ne fut pas le cas.

Nous sommes également reconnaissants à ceux et celles qui nous ont aidés à organiser et à réaliser les entrevues. Mariève Forest a rencontré les anciens députés du Québec et de certaines régions de l'Est de l'Ontario. Reva Seth a rencontré certains des députés du Sud de l'Ontario, et Morris Chochla a rencontré ceux du Nord de la province. Alison Loat et Michael MacMillan ont rencontré tous les autres. Ruth Ostrower a coordonné le transport et les autres aspects logistiques nécessaires aux déplacements vers tant de collectivités disséminées partout au pays.

Simon Andrews, Donna Banham, Allison Buchan-Terrell, Andrew Dickson, Émilie Dionne, Suzanne Gallant, Myna Kota, Joseph McPhee, Charles Perrin, Bronwyn Schoner et Nick Van der Graff ont transcrit les enregistrements de ces entrevues.

Shira Honig a fourni son aide en rédigeant le texte. Suzanne Gallant, Andreas Krebs et Sarah Loat ont fourni des conseils précieux de révision qui ont considérablement amélioré le texte. Sarah Blanchard, Grant Burns, Suzanne Gallant et Shira Honig ont fourni une aide tout aussi précieuse en analysant les transcriptions des entrevues et en sélectionnant les citations.

Peter McNelly a formé les interviewers pour veiller à l'uniformité des entrevues. Nous sommes également redevables à la professeure Mary Ann McColl de la formation qu'elle nous a donnée sur les méthodes de recherche qualitative, ainsi qu'à Paul Kim, Ryan Bloxsidge et Scott Snowden d'avoir conçu la présente publication. Nous remercions également Patrick Johnston de nous avoir suggéré d'obtenir l'avis d'ex parlementaires en premier lieu.

Un certain nombre de personnes nous ont donné de sages conseils sur la structure et la publication de la série de rapports, notamment Erica Adelson, Elly Alboim, Yaroslav Baran, Abigail Bueno, Jennifer Dolan, Velma McColl, Geoff Norquay et William Young. De plus, de nombreux professeurs nous ont fait part de leurs réflexions sur ce projet de recherche, d'après leur propre cheminement, dont Sylvia Bashevkin, William Cross, David Docherty, Luc Juillet, Peter Loewen, Jonathan Malloy, Matthew Mendelsohn et Paul Saurette. Chacune de ces personnes nous a donné d'excellents conseils pour lesquels nous sommes extrêmement reconnaissants. Toute erreur serait, bien sûr, de notre part.

Le comité consultatif de Samara a également formulé des suggestions utiles dès le début du projet. Nous remercions Sujit Choudhry, Heather Conway, Scott Gilmore, Robert Prichard et Perry Spitznagel.

—Alison Loat et Michael MacMillan

Députés participants

Nous tenons à remercier les députés suivants pour leur participation :

L'honorable Peter Adams
L'honorable Reginald Alcock
Omar Alghabra
L'honorable David Anderson
L'honorable Jean Augustine
L'honorable Eleni Bakopanos
L'honorable Susan Barnes
Colleen Beaumier
Catherine Bell
Stéphane Bergeron
L'honorable révérend William Blaikie
Alain Boire
Ken Boshcoff
L'honorable Don Boudria
L'honorable Claudette Bradshaw
L'honorable Edward Broadbent
Bonnie Brown
L'honorable Sarmite Bulte
Marlene Catterall
Roger Clavet
L'honorable Joseph Comuzzi
Guy Côté

L'honorable Roy Cullen
Odina Desrochers
L'honorable Paul DeVillers
L'honorable Claude Drouin
L'honorable John Efford
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Sébastien Gagnon
L'honorable Roger Gallaway
L'honorable John Godfrey
James Gouk
L'honorable Bill Graham
Raymond Gravel
Art Hanger
Jeremy Harrison
Luc Harvey
L'honorable Loyola Hearn
L'honorable Charles Hubbard
Dale Johnston
L'honorable Walt Lastewka
Marcel Lussier

L'honorable Paul Macklin
Le très honorable Paul Martin
Bill Matthews
Alexa McDonough
L'honorable Anne McLellan
Gary Merasty
L'honorable Andrew Mitchell
Pat O'Brien
L'honorable Denis Paradis
L'honorable Pierre Pettigrew
Russ Powers
Penny Priddy
Werner Schmidt
L'honorable Andy Scott
L'honorable Carol Skelton
L'honorable Monte Solberg
L'honorable Andrew Telegdi
Myron Thompson
L'honorable Paddy Torsney
Randy White
Blair Wilson

Méthodologie

Samara a communiqué avec les députés qui ont quitté leurs fonctions publiques pendant ou après la 38e et la 39e législature, ce qui correspond aux années 2004 à 2008. Nous avons choisi de parler à d'anciens députés parce que, à notre avis, des députés en activité auraient été trop contraints par les exigences de leur charge et auraient manqué du recul nécessaire pour porter un regard réfléchi sur leur vie publique.

Nous avons choisi de nous concentrer sur les députés ayant quitté leurs fonctions pendant ou après la 38e et la 39e législature pour plusieurs raisons. Premièrement, ces députés possèdent une expérience plus récente des réalités actuelles de la vie parlementaire, qui s'exprime notamment par la présence de deux partis politiques relativement nouveaux, soit le Bloc québécois et le Parti conservateur du Canada. Deuxièmement, nous avons assisté à un changement de gouvernement à cette époque qui a permis à de nombreux députés de participer à la vie législative de différentes façons. Troisièmement, les deux législatures ont été marquées par un gouvernement minoritaire. De nombreux observateurs estiment que le Canada sera dirigé par un gouvernement minoritaire beaucoup plus fréquemment dans les années à venir, et nous étions d'avis que l'expérience concrète de ces députés nous permettrait d'obtenir des observations intéressantes.

Des 139 anciens députés vivants de ce groupe, nous en avons rencontré 65. Ils viennent de tous les principaux partis politiques nationaux et de toutes les régions du pays. L'Association canadienne des ex parlementaires (ACEP) a collaboré avec nous au projet, et a envoyé en notre nom la lettre initiale d'introduction et d'invitation aux anciens députés.

Samara a également amplement consulté d'autres groupes d'experts importants lors de l'élaboration du projet, notamment des universitaires de plusieurs universités canadiennes. Notre rapport ne se veut pas un travail de recherche universitaire; toutefois, nous avons obtenu les commentaires des membres de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université Wilfrid Laurier, de l'Université de Toronto, de l'Université Queen's, de l'Université Carleton, de l'Université d'Ottawa et de l'Université Memorial au sujet du processus d'entrevue, pour nous assurer qu'il reposait sur la littérature existan-

te. Plusieurs d'entre eux ont revu les premières ébauches de nos constatations. Samara a aussi consulté des journalistes politiques, des parlementaires en activité et des ex parlementaires ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires.

LE STYLE D'ENTREVUE

Nous avons organisé les questions d'entrevue d'après une méthodologie d'entrevue semi structurée. Nous avons créé un questionnaire-guide pour garantir l'uniformité du processus; toutefois, les questions de suivi variaient selon les réponses obtenues. À notre avis, cette méthode allait nous permettre de mieux saisir les nuances du vécu des députés. Nous avons donné à l'avance à tous les députés un aperçu des objectifs de l'entrevue et de son processus.

À l'exception de deux d'entre elles, toutes les entrevues se sont déroulées en personne, souvent au domicile ou au bureau de l'ancien député, dans la langue officielle de son choix. Les entrevues ont duré environ deux heures.

QUESTIONS POSÉES

Les questions que nous avons posées aux députés abordaient quatre grands sujets :

- les motivations et les trajectoires qui les ont conduits à la politique;
- la nature de leur travail, notamment la vision de leur rôle, leur emploi du temps, leurs succès et leurs frustrations;
- leurs liens avec la société civile, directement ou par l'entremise des médias;
- leurs conseils et leurs recommandations pour l'avenir.

RÉPONSES PUBLIQUES

Les députés ont signé une formule d'autorisation et ont répondu ouvertement aux questions. Par courtoisie, nous leur avons donné la liberté de s'abstenir de répondre à quelque question que ce soit, s'ils désiraient, et de faire biffer de la transcription tout passage qu'ils ne voudraient pas rendre public, ce que nous avons fait en quelques occasions.

ENREGISTREMENTS ET TRANSCRIPTIONS

Les entrevues ont été enregistrées avec une qualité audio de niveau mp3. Tous les enregistrements ont ensuite été transcrits. Notre objectif premier étant d'avoir une conversation ouverte et franche avec chaque député, nous n'avons pas filmé les entrevues. Nous craignions que l'installation d'un équipement permettant de faire un enregistrement vidéo de qualité soit source de distraction ou n'invite le député à faire une entrevue spectacle plutôt que d'avoir avec nous la conversation franche et spontanée que nous souhaitions.

ANALYSE DES ENTREVUES

Toutes les entrevues ont été codifiées et analysées grâce à un logiciel de recherche qualitative réputé.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Nous sommes déterminés à faire en sorte que les résultats de nos travaux soient largement diffusés afin de faire mieux comprendre au public le rôle du leadership politique et du Parlement au Canada.

Samara a obtenu des députés l'autorisation de déposer les entrevues aux Archives nationales une fois le projet terminé, et nous nous engageons à le faire. Ce projet de recherche est l'un des plus importants qui aient porté sur des parlementaires canadiens, et nous voulons que sa valeur éducative soit préservée pour les prochaines générations.